

Note.—Les précieuses dépouilles d'Agnès furent déposées dans un héritage de l'un de ses parents hors la porte de Rome qui se nomme aujourd'hui de Ste. Agnès. Du temps même de Constantin, on y a bâti une église magnifique sous le nom de Sainte Agnès; et c'est dans cette église qu'au jour même de sa fête on bénit tous les ans deux agneaux vivants, de la laine desquels on fait le *pallium* que le Pape a coutume d'envoyer aux archevêques.

Le Tiers-Ordre de Saint-François. — Mgr de Ségur disait, dans un de ses opuscules devenus si populaires: "Beaucoup d'âmes pieuses entreraient avec bonheur dans les rangs bénis du Tiers-Ordre, si elles en connaissaient l'excellence, la simplicité, les incomparables avantages spirituels." St. François a, en vérité, institué son troisième Ordre pour toutes les personnes pieuses, quelles qu'elles soient, qui, demeurant dans le monde, sont ainsi privées des bienfaits de la vie religieuse, et il a lui-même mis dans sa règle que *les Frères et Sœurs pourront être dispensés des abstinences, des jeûnes et autres austérités de la Règle, ainsi que de la récitation de l'office, pour une cause légitime.*

Le Tiers-Ordre de St. François n'est pas une simple confrérie de pénitence; c'est un Ordre véritable, ainsi que l'a formellement déclaré le St. Siège, et quoique d'une nature différente des grands Ordres religieux, il a pour but de faire participer tout le monde, riches ou pauvres, savants ou ignorants, prêtres ou laïques, même les malades ou infirmes aux bienfaits de la vie religieuse; et le tertiaires de St. François sont comme une immense famille religieuse vivant dans le monde, et au milieu du monde, comme s'ils n'étaient pas du monde.

Les membres du Tiers-Ordre se compte aujourd'hui par milliers et mêmes par centaines de milles. Selon Mgr de Ségur, c'est le salut du monde; c'est un véritable foyer de piété et de ferveur, de dévouement au St. Siège et de zèle pour les bonnes œuvres. On connaît les innombrables faveurs spirituelles et les magnifiques indulgences dont le St. Siège s'est plu à enrichir le Tiers-Ordre. Nous en avons parlé ailleurs, nous ne les répéterons pas ici. Nous nous contenterons de rappeler les promesses que N. S. fit à St. François, lorsqu'il était sur le mont Alverne. Voici les paroles mêmes du Sauveur: "Moi, ton Créateur et ton Rédempteur, je te promets ici trois choses: la première, c'est que les trois Ordres que tu as fondés dureront jusqu'à la fin du monde; la seconde, que je bénirai et aimerai tous ceux qui les aimeront; la troisième, que j'assisterai, avec une providence toute particulière, au moment de leur mort, tous ceux qui en feront partie."

Qui refuserait, après cela, de s'aggréger à un Ordre aussi privilégié? On peut y appartenir de trois manières, car il y a trois espèces de Tertiaires: les tertiaires réguliers, ceux qui vivent en communauté: les Tertiaires séculiers, ceux qui font partie d'une Congrégation ou Fraternité, qui se réunit une fois par mois; et